

## Fiche de données de sécurité

NOTE: L'accès à cette Fiche de données de sécurité (FDS) par le biais de notre site Internet ne constitue par la délivrance d'un exemplaire contrôlé dans le cadre de la législation de l'UE. Pour qu'un tel exemplaire vous soit délivré, contacter Rentokil Initial à l'adresse donnée ci-dessous par téléphone, télécopie ou par écrit. Pour confirmer que la version de la FDS est la toute dernière pour le présent produit, consulter l'Internet: [www.ri-research.com](http://www.ri-research.com) et cliquer sur Informations techniques / Sécurité Produit.

Edition : 01 15 : 12 : 2006

| 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET SOCIETE |   |
|---|---|
| <b>Nom du Produit</b>                                   | <b>CALMIC TYPE P FORMULATION - STANDARD</b>   |
| <b>Description</b>                                      | Un liquide clair, jaune pâle, parfumé à utiliser par le personnel de service dans le système Calmic pour désinfecter les surfaces et siphons des urinoirs et toilettes.   |
| <b>Société Fabricante</b>                               | Rentokil Initial Supplies, Webber Road, Knowsley Industrial Park, Liverpool, L33 7SR. Royaume-Uni.<br>Pour toutes demandes d'informations courantes téléphoner au +44(0)151 5485050. Pour toutes demandes d'informations sur la sécurité ou les règlements téléphoner au +44(0)1342 833022.<br>Importé par : Initial Textiles NV, Eikenlei 181, B-2960 BRECHT, Tel: +3232171100 |

| 2 IDENTIFICATION DES DANGERS POTENTIELS  |   |
|--|---|
| <b>Classification (Fourniture – Utilisation) : Conformement a la Directive CE 1999/45.</b>   |   |
| <b>C Corrosif</b>  | R34 Provoque des brûlures<br>R22 Nocif en cas d'ingestion |
| <b>N Dangereux pour l'environnement</b>  | R50 Très toxique pour les organismes aquatiques           |
| <b>Effets préjudiciables physiques, chimiques, significatifs pour la sante des etres humains et environnementaux (Cf. aussi case 11):</b>  |   |
| L'ingestion peut entraîner des nausées, douleurs d'estomac, vomissements et une irritation grave de la bouche, gorge et système digestif. L'ingestion de larges quantités peut être suivie de convulsions et d'une perte de conscience. L'inhalation peut entraîner une somnolence ou des vertiges. Cause des brûlures aux yeux, à la peau et aux voies respiratoires. |   |
| Aucun autre effet préjudiciable significatif attendu dans des conditions normales de manutention et d'utilisation.   |   |

| 3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS (CF. AUSSI CASE 16) |  |                                       |   |
|--|--|---------------------------------------|---|
| %p/p   | Nom Courant*/Chimique, Elincs/Einecs et CAS des ingrédients              | Classification CE 1999/45             |   |
| 10.0 ≤ 25.0  | Composé ammonium quaternaire * /<br>Chlorure de didécylidiméthylammonium | EINECS : 230-525-2<br>CAS : 7173-51-5 | C : R34<br>X <sub>n</sub> : R22                         |
| > 25.0 ≤ 50.0  | Ethoxylate d'alcool* /<br>Oxo alcool C13-15 avec 9m MEO                  | EINECS : 64425-86-1                   | X <sub>n</sub> : R22<br>X <sub>i</sub> : R41<br>N : R50 |
| > 2.5.0 ≤ 10.0   | Isopropanol* / Propane-2-ol  | EINECS : 200-661-7<br>CAS : 67-63-0   | F : R11<br>X <sub>i</sub> : R36<br>: R67                |
| ≤2.5   | Solution de sel trisodique d'acide nitrilotriacétique                    | CAS : 5064-31-3                       | X <sub>i</sub> : R36/38                                 |

| <b>4 MESURES DE PREMIERS SECOURS (CF. AUSSI “ EFFETS PRÉJUDICABLES ” DANS CASE 2)</b> |  |
|---|--|
| <b>Inhalation</b>   | Sortir le patient à l'air libre, le maintenir au chaud et au repos. Prendre des mesures de soutien s'il y a lieu et demander conseil à un médecin.   |
| <b>Contact avec les yeux</b>  | Rincer l'œil affecté avec de l'eau courante claire, ou un collyre, pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières bien écartées. Rincer toute la surface et ne pas laisser ce qui s'écoule contaminer l'œil non affecté. Demander conseil à un médecin. |
| <b>Contact avec la peau</b>   | Retirer et laver immédiatement les vêtements contaminés. Laver à fond la surface affectée avec du savon et de l'eau. Si le patient se sent mal, demander conseil à un médecin.   |
| <b>Ingestion</b>  | NE PAS faire vomir. Si inconscient, mettre dans la position de récupération et prendre des mesures de soutien s'il y a lieu. Si conscient, donner au patient jusqu'à ½ litre d'eau à boire. Demander conseil à un médecin.                                       |
| <b>Equipements de secours suggeres</b>  | Des équipements de secours appropriés doivent être fournis.  |
| <b>Note au medecin</b>  | D'autres informations sur toutes les formules Rentokil Initial sont logées avec le 'National Poisons Information Service' au R-U.  |

| <b>5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</b>            |  |
|--|--|
| <b>Type d'extincteur</b>                               | Utiliser du gaz carbonique, de l'eau ou des extincteurs à poudre inerte.                                     |
| <b>Procedures speciales de lutte contre l'incendie</b> | Porter des équipements de protection individuelle appropriés.  |
| <b>Dangers speciaux d'exposition</b>                   | La décomposition thermique peut produire des émanations toxiques de gaz chlorhydrique et des oxydes d'azote. |

| <b>6 MESURES EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL</b>   |   |
|---|---|
| <b>Precautions individuelles (Cf. aussi case 8)</b> | Porter des équipements de protection individuelle appropriés.   |
| <b>Precautions environnementales</b>                | Ce produit est classé comme dangereux pour l'environnement. Conserver le produit non dilué à l'écart des drains, de l'eau de surface et de nappe, et du sol.      |
| <b>Procedure de nettoyage (Cf. aussi case 13)</b>   | Absorber le déversement avec un matériau inerte, tel que sable, terre ou sciure. Transférer dans un conteneur approprié en vue d'une mise en décharge ultérieure. |

| <b>7 MANUTENTION ET STOCKAGE (CF. AUSSI CASE 8)</b> |  |
|---|--|
| <b>Manutention</b>                                  | Aucune prescription de manutention spécifique.   |
| <b>Stockage</b>                                     | Stocker dans le conteneur d'origine dans un lieu frais, sec, aéré hors de portée des enfants et à l'écart de toute nourriture, boisson et aliments pour animaux. |

| <b>8 CONTROLES D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE</b>                      |   |
|--|---|
| <b>Norme d'exposition - Directive CE/98/24 (1<sup>e</sup> Directive IOELV)</b> | La limite d'exposition au travail (WEL) pour l'isopropanol est 999 mg/m <sup>3</sup> exposition à long terme (moyenne pondérée en temps 8 heures) et 1250 mg/m <sup>3</sup> exposition à court terme (période de référence 15 minutes). L'isopropanol est désigné comme propane-2-ol dans la Directive CE/98/24 (1 <sup>e</sup> Directive IOELV). |
| <b>Controles d'ingenierie</b>  | Lorsqu'il peut y avoir exposition, des contrôles d'ingénierie, plutôt que la fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI), devraient être utilisés. Une fois l'évaluation des risques effectuée, les EPI suivants peuvent être nécessaires:  |
| <b>Protection des yeux</b>   | Protection des yeux appropriée telle que lunettes à écrans latéraux.  |
| <b>Protection des mains</b>  | Protection des mains appropriée telle que gants.  |
| <b>Protection de la peau</b>   | Protection de la peau appropriée telle que combinaison complète.  |
| <b>Protection respiratoire</b>   | Aucune nécessaire dans des conditions de travail normales.  |
| <b>Controles Environnementaux d'exposition</b>                                 | Utiliser uniquement conformément aux instructions données. Une évaluation écologique des dangers n'indique pas de restrictions spécifiques quant à un rejet environnemental.  |

| <b>9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES</b> |  |  |                 |
|--|--|--|-----------------|
| <b>Apparence et odeur</b>                  | Un liquide clair, jaune pâle, parfumé. |  |                 |
| <b>pH</b>                                  | 8.8-9.6                                | <b>Solubilité dans l'eau</b>             | Miscible.       |
| <b>Densite</b>                             | 0.9627 - 0.9633 g/mL à 20°C            | <b>Solubilité dans d'autres solvants</b> | Non déterminé.  |
| <b>Point d'eclair</b>                      | 37°C                                   | <b>Proprietes explosives</b>             | Aucun.          |
| <b>Inflammabilite</b>                      | Non inflammable.                       | <b>Combustibilite</b>                    | Incombustible.  |
| <b>Point d'ebullition/plage</b>            | Commence à environ >80°C               | <b>Proprietes oxydantes</b>              | Aucun.          |
| <b>Densite de vapeur</b>                   | Non déterminé.                         | <b>Taux d'evaporation</b>                | Non déterminé.  |
| <b>Pression de vapeur</b>                  | Non déterminé.                         | <b>Coefficient de Partage</b>            | Non applicable. |
| <b>Viscosite</b>                           | 17.55 à 20°C                           | <b>Autres donnees</b>                    | Aucune connue.  |

## CALMIC TYPE P FORMULATION - STANDARD

## 10 STABILITE ET REACTIVITE

|   |  |
|---|--|
| <b>Conditions a éviter</b><br><b>Materiaux a éviter</b><br><b>Produits de dégradation dangereux</b> | Eviter les températures extrêmes, telles qu'inférieures à 0°C et supérieures à 40°C.<br>Eviter le contact avec des agents oxydants, le cuivre et les alliages de cuivre.<br>La décomposition thermique peut produire des émanations toxiques de gaz chlorhydrique et des oxydes d'azote. |
|---|--|

## 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (CF. AUSSI CASE 2)


|   |  |
|---|--|
| <b>Toxicité aiguë</b><br>orale<br>inhalation<br>cutanée               | Pour le chlorure de didécylidiméthylammonium: DL <sub>50</sub> (rat) = 238 mg/kg<br>Les vapeurs peuvent entraîner une somnolence ou des vertiges.<br>Non déterminé.                  |
| <b>Corrosivité/ Irritation</b><br>peau<br>yeux<br>voies respiratoires | Provoque des brûlures.<br>Provoque des brûlures.<br>Provoque des brûlures.   |
| <b>Sensibilisation</b><br>peau<br>respiratoire                        | Ne contient aucun sensibilisateur de la peau connus.<br>Ne contient aucun sensibilisateur respiratoire connus.   |
| <b>Toxicité a doses répétées</b>                                      | Le produit ne contient aucun composant connu comme ayant des effets associés à une toxicité à doses répétées.  |
| <b>Mutagenicité</b><br><b>Cancerogénicité</b>                         | Le produit ne contient aucun composant connu comme ayant un effet mutagène.<br>Le produit ne contient aucun composant connu comme ayant un effet carcinogène.                        |
| <b>Toxicité de la reproduction</b><br>Fertilité<br>Développement      | Le produit ne contient aucun composant connu comme ayant un effet sur la fertilité.<br>Le produit ne contient aucun composant connu comme étant toxique pour le système reproductif. |
| <b>Autres informations</b>  | Aucune connue.   |

## 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

|  |  |
|--|--|
| <b>Informations générales</b>  | Le présent produit est classé comme très toxique pour les organismes aquatiques. Toutefois, lorsqu'il est utilisé conformément aux instructions données, Il ne faut pas s'attendre à ce que le rejet contrôlé du produit cause une contamination environnementale.   |
| <b>Données d'écotoxicité</b>   | Pour le chlorure de didécylidiméthylammonium:<br>Poisson - CL <sub>50</sub> : 1,0 mg/L (truite arc-en-ciel) (96hrs)<br>Daphnies - CE <sub>50</sub> : 0,094 mg/L ( <i>Daphnia magna</i> ) (48hrs)<br>Algues - EbC <sub>50</sub> : 0,026 mg/L ( <i>Solonastrium sp.</i> ) (96hrs)<br>Bactéries - CE <sub>10</sub> : 0,13 mg/L ( <i>Pseudomonas sp.</i> ) (16hrs)<br>CE <sub>50</sub> : 11 mg/L (boue activée) (3hrs) |
| <b>Mobilité</b><br><b>(de constituants appropriés)</b>                     | Non déterminé.   |
| <b>Persistance et dégradabilité</b><br><b>(de constituants appropriés)</b> | Non déterminé.   |
| <b>Potentiel Bioaccumulatif</b><br><b>(de constituants appropriés)</b>     | Il est peu probable que le présent produit soit bioaccumulatif.  |
| <b>Autres effets préjudiciables</b>  | Aucun.   |

## 13 CONSIDERATIONS DE MISE EN DÉCHARGE

|  |   |
|--|---|
| <b>Mise en décharge de déchets / conteneurs:</b><br><b>Classification des Ingrédients. (Directive du Conseil 91/689/CE, Décision de la Commission 2000/532/CE (amendé) Décision de la Commission 2001/118/CE))</b> | Dans les circonstances normales, les conteneurs de déchets / vides seront mis en décharge par Rentokil Initial.<br>Code Danger: H3B – Inflammable, H5 – Nocif, H8 – Corrosive, H14 – Ecotoxique   |
| <b>Note relative à la mise en décharge</b>   | <u>Composants rendant les déchets dangereux Concentrations (%):</u><br>Oxo alcool C13-15 avec 9m MEO >25.0 ≤50.0<br>Chlorure de didécylidiméthylammonium >10.0 ≤25.0<br>Propane-2-ol >2.5 ≤10.0<br>La mise en décharge doit s'effectuer conformément aux prescriptions locales, départementales ou nationales |

| 14 INFORMATIONS TRANSPORT (INTERNATIONAL A MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES)  |  |                       |                      |  |
|---|--|-----------------------|----------------------|--|
| No UN   | UN1760   | No Reference Tremcard | CEFIC TEC (R)- 80G20 | CODE RIS   |
| Categorie de transport  | 2  | UK Hazchem EAC        | 2X                   | CS10518  |
| ADR 2005 (route internationale)<br>Nom d'expédition correct<br>Exceptions - Quantité limitée<br>Prescriptions spéciales | <b>Classe 8</b> <b>ADR HIN 80</b><br>LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (contient du chlorure de didécylidiméthylammonium)<br>La quantité maximale par récipient interne est 1 litre. La quantité maximale de l'emballage externe est 30 kg. Packs groupés uniquement.<br>Non exigé. <b>Groupe emballage II</b>    |                       |                      | <b>ETIQUETTES</b><br><br>5 litres |
| IMDG 2004 (mer)<br>Nom d'expédition correct<br>Exceptions - Quantité limitée<br>Prescriptions spéciales                 | <b>Classe 8</b> <b>IMDG EMS 8-15</b><br>LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (contient du chlorure de didécylidiméthylammonium)<br>La quantité maximale par récipient interne est 1 litre. La quantité maximale de l'emballage externe est 30 kg. Packs groupés uniquement.<br>Non exigé. <b>Groupe emballage II</b> |                       |                      |  |
| Note de Transport   | Les prescriptions locales, départementales ou nationales peuvent s'appliquer au transport du présent produit.  |                       |                      |  |

| 15 Informations réglementaires (informations d'hygiène et de sécurité (cf. aussi case 2)) |   |
|---|---|
| Phrases de sécurité   | S21 : Ne pas fumer pendant l'utilisation.<br>S26/28 : En cas de contact avec les yeux ou la peau, rincez immédiatement avec de l'eau et cherchez le conseil médical.<br>S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.<br>S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).<br>S60 : Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.<br>S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.  |
| Phrases d'étiquetage supplémentaires  | Aucun.  |
| Legislation   | L'étiquetage est conforme aux règlements du R-U mettant en œuvre la Directive CE 1999/45.<br>Des prescriptions d'étiquetage supplémentaires peuvent être nécessaires conformément à d'autres législations nationales. En dehors du R-U, l'enregistrement du présent produit peut être nécessaire avant utilisation et il faut constamment se conformer à toutes prescriptions locales supplémentaires.<br>Les informations données dans la présente Fiche de données de sécurité (FDS) ne constituent pas une évaluation conforme aux 'Control of Substances Hazardous to Health (COSHH) Regulations 2002' (Règlements de 2002 relatifs au contrôle des substances dangereuses pour la santé), au R-U. D'autres mesures ou guides nationaux devraient être utilisés lorsqu'il y a lieu. |

| 16 AUTRES INFORMATIONS et indication de révisions   |   |
|---|---|
| Informations sur l'emballage  | Un jerrican en plastic blanc, approuvé NU, de 5 litres avec un bouchon à vis. Fourni dans une boîte extérieure en carton.   |
| Revisions   | Sans objet.   |
| Texte des phrases de risque<br>(De la case 3 – Ceci concerne uniquement les ingrédients. Cf. la case 2 pour les phrases de risque du produit) | R11 : Facilement inflammable.<br>R22 : Nocif en cas d'ingestion.<br>R34 : Provoque des brûlures.<br>R36 : Irritant pour les yeux.<br>R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.<br>R41 : Risque de lésions oculaires graves.<br>R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.<br>R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques. |

SDS785-02

## CALMIC TYPE P FORMULATION - STANDARD

No FDS : 785-BEL

Edition : 01

15 : 12 : 2006

Page 4 / 4

Avant d'utiliser tout produit, il faut s'assurer que son étiquette a été lue et comprise.

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont, à notre connaissance, exactes et fiables au moment de leur publication. Les informations concernent uniquement le matériau spécifique désigné dans la présente Fiche de données de sécurité et peuvent ne pas être valables pour un tel matériau s'il est utilisé en association avec tout autre matériau(x) ou pour toute autre utilisation que ce qui est spécifié sur ce point. Rentokil Initial UK Ltd n'est pas responsable de l'utilisation du présent produit pour tout autre objet que ce qui est décrit dans la présente Fiche de données de sécurité. Ceci n'affecte aucunement vos droits légaux. L'utilisateur est responsable de s'assurer que de telles informations sont appropriées dans leur totalité compte tenu de sa propre utilisation.

Copyright © (2006) Rentokil Initial plc, R&D, Felcourt, East Grinstead, West Sussex. RH19 2JY. Royaume-Uni.

Téléphone: +44 (0) 1293 858000 Télécopie: +44 (0) 1342 326229 Internet: [www.ri-research.com](http://www.ri-research.com)